

Ce jourd'hui quatre décembre mil huit
cent quatre-vingt-cinq

Entre les soussignés, Maire, adjoint et membres du
Conseil municipal de la Commune de Cagnes
arrondissement de Grasse — département
des Alpes-Maritimes — D'une part

Et M^r G. Simon, Constructeur de pompes à
incendie à S^t Dié-des-Forges — D'autre part

Il a été convenu ce qui suit :

M^r G. Simon s'engage à construire pour la Commune
de Cagnes, et à amener sur les lieux, à ses
frais, deux mois après l'approbation du présent par
Monsieur le Préfet :

Une pompe à incendie de 4^e Classe, aspirante foulante et alimen-
taire, montée sur un patin en chêne à coulisseaux, placé sur un
train à deux roues avec essieu en fer ; Caisse et récipient d'air en
cuivre rouge ; Cylindres en cuivre fondu de 12 centimètres diamètre
intérieur, reposant, ainsi que le récipient, sur une culasse en cuivre
fondu munie d'un grand raccord, pour rendre, à volonté, la pompe
aspirante et foulante ou foulante seulement ; pistons en métal avec
cuirs à godets tournés ; conducteurs en cuivre ; balancier en fer forgé ;
deux grilles mobiles en toile métallique à charnières, recouvrant tout le
dessus de la pompe, pour filtrer l'eau ; une lance et trois jets de
rechange en cuivre ; Seize mètres tuyaux en cuir gras, cloués et rivés
en cuivre, munis de raccords en cuivre montés à vis et de crochets
de fer ; les clefs nécessaires pour démonter et remonter toutes les parties
de la pompe ; le tout construit en matériaux de première qualité,
peinture et inscription du nom de la Commune comprises, pour
la somme de :

Seize cents francs — à reporter F^{cs} 1600.



PROF. DES ALPES-MARITIMES
15 DEC. 85